

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 11 novembre 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 11 novembre 2020, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Barry Ardis
M. Mario Langevin
M. Denis Charron

Mme Ariane Guilbault
M. Robert Piché
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste également à la séance, Mme Julie Cardinal, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire de séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2020-11-A4228 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 02.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-A4229 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

1. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 ;
- 2.2 Dépôt des états comparatifs ;

2. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2020) ;

4. Incendie et sécurité publique

5. Voirie

5.1 Programme d'aide à la voirie locale ;

5.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

8.1 Terrain Gino Beaudoin – Autorisation de signature ;

9. Administration

9.1 Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal ;

9.2 Mandat vérificateur externe ;

9.3 Riam – Adoption des prévisions budgétaires 2021 ;

9.4 Système téléphonique – Autorisation d'achat ;

9.5 MRCVG – Appui de la demande au gouvernement provincial – Chasse à l'original ;

9.6 Démission employé # 90-0014 – Acceptation ;

10. Varia

11. Maire et conseillers/conseillères

11.1 Dépôt des intérêts pécuniaires ;

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2020-11-A4230

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-A4231

Dépôt des états comparatifs

Il est résolu à l'unanimité, d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1) les états comparatifs au 30 septembre 2020.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

3. Comptes payables

2020-11-A4232

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 octobre 2020 totalisent 311 070.01 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	258 141.42 \$
Comptes payés :	26 174.75 \$
Salaires :	26 753.84 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

5. Voirie

2020-11-A4233

Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que le conseil de Aumond approuve les dépenses d'un montant de 29 713.37 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2020-11-A4234

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

2020-11-A4235

Terrain Gino Beaudoin – Autorisation de signature

Il est résolu que le conseil municipal autorise le maire M. Alphée Moreau ainsi que la Directrice générale Julie Cardinal à signer les documents concernant le transfert de propriété d'une partie de terrain avec monsieur Gino Beaudoin.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

9. Administration

2020-11-A4236

Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, qui en date du 31 octobre s'élève à 278 173.42 \$ et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2020 :	219 026.99 \$
Années antérieures :	45 659.84 \$
Intérêts courus :	13 486.59 \$

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis et approuvé par le conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'avocat de la municipalité à procéder dans les dossiers des contribuables n'ayant pas pris d'entente de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées déposée par la directrice générale ;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité pour la perception dans les dossiers des contribuables que la directrice générale lui transmettra en temps jugé opportun.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-A4237

Mandat vérificateur externe

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2020, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2020 à Langevin Grondin CPA Inc.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-A4238

Riam – Adoption des prévisions budgétaires 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est résolu que le budget 2021 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 834 739\$

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-A4239

Système téléphonique – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE nous désirons remplacer le système téléphonique qui est désuet ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confier le remplacement du système téléphonique par un système IP à MDL Télécom pour un montant de 12 090.56 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2020-11-A4240

**MRCVG – Appui de la demande au gouvernement provincial –
Chasse à l’orignal**

CONSIDÉRANT les correspondances adressées à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, relativement aux barrages routiers déployés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la- Gatineau dans le cadre de la chasse à l’orignal en septembre et octobre 2020, dont copies sont jointes à la présente;

CONSIDÉRANT les inquiétudes manifestées dans ces correspondances relativement à la sécurité des différentes parties impliquées;

CONSIDÉRANT qu’en date de l’adoption de la présente, aucune sortie publique n’aurait été réalisée par la ministre de la Sécurité publique relativement au litige en cours;

CONSIDÉRANT qu’en date de l’adoption de la présente, les inquiétudes manifestées en septembre 2020 demeurent;

CONSIDÉRANT qu’il est impératif que la ministre de la Sécurité publique intervienne publiquement afin d’assumer son rôle de leader dans ce dossier pour que des orientations claires soient données aux autorités concernées afin d’éviter tout débordement, de part et d’autre;

CONSIDÉRANT que de telles orientations devraient être données pour la présente situation, mais également en prévention de prochaines qui pourraient survenir, dans un objectif ultime de sécurité;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique doit sans délai rencontrer les autorités et parties impliquées afin de prévoir l’adoption d’un Plan d’action, préalablement à toute autre situation similaire qui pourrait survenir;

CONSIDÉRANT qu’il serait également opportun que le gouvernement provincial travaille de concert avec le gouvernement fédéral dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu’il en va de la sécurité de l’ensemble des citoyens et citoyennes de la Vallée-de-la- Gatineau, peu importe l’origine ou la nature des revendications;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par la municipalité d’Aumond d’appuyer la résolution numéro 2020-R-AG270 adoptée par la MRCVG,

De demander à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, d’intervenir publiquement afin que des orientations claires soient données aux autorités concernées suite aux revendications énoncées en septembre et octobre 2020 et ayant mené à des barrages routiers sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

De demander au gouvernement du Québec d’impliquer le gouvernement fédéral pour la mise en place d’un Plan d’action dans ce dossier;

De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales pour appui.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-A4241

Démission employé # 90-0014 – Acceptation

CONSIDÉRANT que l'employé 90-0014 nous a remis une lettre de démission le 6 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'accepter sa démission en date du 6 novembre 2020 effective immédiatement.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

10. Varia

11. Maire et conseillers

Note au procès-verbal

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit:

Monsieur Alphée Moreau, maire
Monsieur Barry Ardis, conseiller siège no. 1
Madame Ariane Guilbault, conseillère siège no. 2
Monsieur Mario Langevin, conseiller siège no. 3
Monsieur Robert Piché, conseiller siège no. 4
Monsieur Denis Charron, conseiller siège no. 5
Madame Anne Lévesque, conseillère siège no. 6

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2020-11-A4242 Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 26.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale